



Vérificateur général MANITOBA

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

Suivi des recommandations

Rapport d'audit indépendant

Version du site Web



mars 2020

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

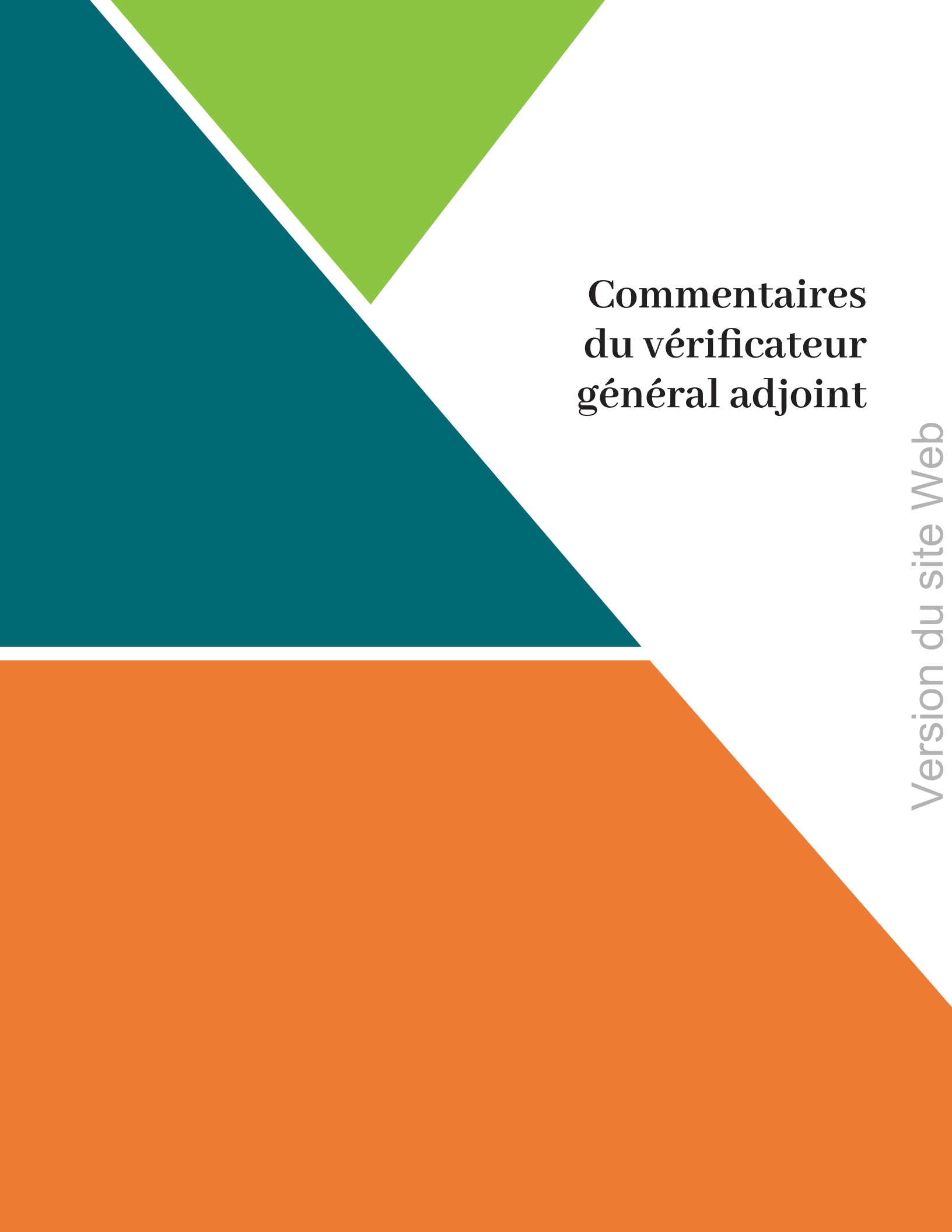
**La traduction de ce rapport a été
fournie par le Service de traduction
du Manitoba. En cas d'incohérence,
se reporter à la version anglaise.**

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Table des matières

Commentaires du vérificateur général adjoint	1
Points saillants du rapport	3
Processus de suivi	5
État de la mise en application	9

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.



Commentaires du vérificateur général adjoint

Version du site Web

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Commentaires du vérificateur général adjoint

Nous exposons dans le présent rapport l'état de mise en application de 180 recommandations au 30 septembre 2019. Notre bureau a délivré ces recommandations entre janvier 2016 et octobre 2018. Nous faisons le suivi de l'état de mise en application des recommandations pendant trois années consécutives, en commençant environ 18 mois après leur délivrance.

Je suis conscient que certaines de nos recommandations peuvent être difficiles et longues à mettre en application. Les efforts de mise en application des changements recommandés doivent être déployés au regard des priorités concurrentes. Par exemple, pendant de nombreuses années, nous avons recommandé que le gouvernement se concentre sur la présentation de rapports financiers sommaires afin de renforcer l'obligation redditionnelle relative à toutes les ressources gouvernementales. Je suis heureux de voir que le gouvernement a pris les mesures finales pour réaliser cette initiative en mettant en application nos recommandations visant l'élimination de rapports sur les opérations fondamentales du gouvernement dans les documents budgétaires et les comptes publics.

Malgré la mise en application de certaines recommandations importantes, je suis préoccupé par le taux de mise en application de la dernière année de recommandations. Il s'agit du troisième et dernier suivi pour 66 des 180 recommandations. Nous avons constaté que seulement 24 de ces 66 recommandations – soit 36 % – avaient été mises en application. Je crois qu'un taux de mise en application de 85 % après trois ans est raisonnable et atteignable.

J'encourage le Comité des comptes publics à activement surveiller l'état des recommandations en suspens qu'il estime importantes et à tenir les ministères gouvernementaux et les organisations de la Couronne responsables de leurs engagements respectifs à l'égard de l'amélioration.

J'aimerais remercier les fonctionnaires de leur coopération et aide, et de leur collaboration en fournissant des rapports d'état et de la documentation de soutien pendant notre processus de suivi.

Je tiens particulièrement à saluer toutes les équipes de vérification pour leur excellent travail.

Tyson Shtykalo, CPA, CA
Vérificateur général adjoint



Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Suivi des recommandations, 2020

Le processus de suivi aide le Comité des comptes publics à tenir les ministères et les sociétés d'État responsables de la mise en œuvre de nos recommandations

Nombre d'années où nous suivons la mise en œuvre des recommandations :

3

Premier examen prévu environ 18 mois après la publication du rapport en question

85 % : Taux de mise en œuvre que nous jugeons raisonnable au bout de trois ans

180 recommandations suivies dans ce rapport, émises entre janvier 2016 et octobre 2018

Troisième et dernier suivi :

66
recommandations

36 %
mises en œuvre

Deuxième suivi :

72
recommandations

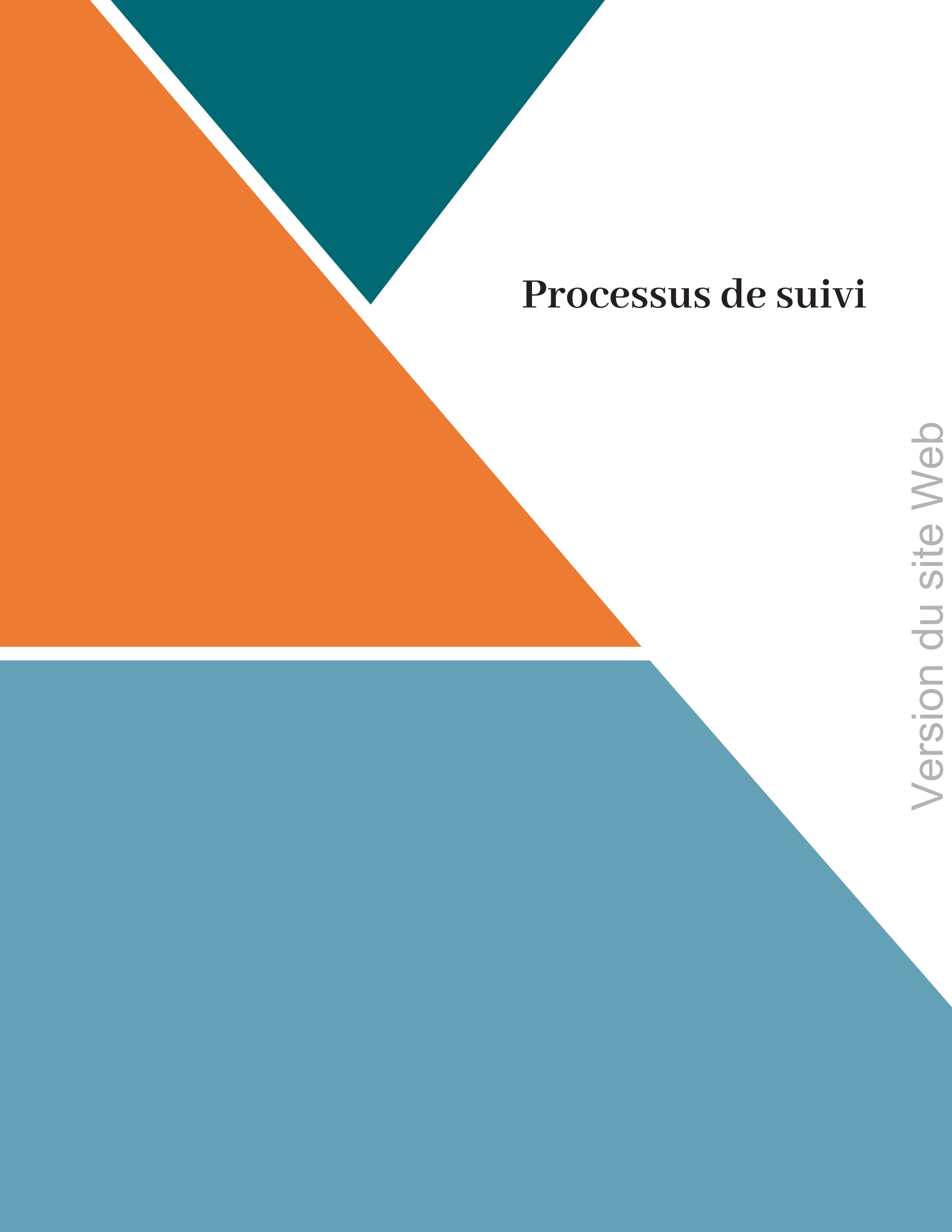
23 %
mises en œuvre

Premier suivi :

42
recommandations

12 %
mises en œuvre

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.



Processus de suivi

Version du site Web

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Notre bureau suit l'état de mise en application des recommandations formulées dans des rapports antérieurs et étudie si celles-ci ont été mises en œuvre ou pas. Ces recommandations visent les domaines où nos audits ont relevé le besoin d'apporter des améliorations. Le suivi de l'état de mise en application de ces recommandations permet de rester centrés sur le rendement des programmes et de veiller au règlement des problèmes de rendement soulevés dans nos rapports.

Un suivi est prévu environ 18 mois après la publication d'un rapport d'audit, puis une fois par an pendant deux ans (soit un total de trois ans). Nous demandons aux ministères et à la direction de nous transmettre des mises à jour sur l'état de mise en application au 30 septembre.

Catégories d'état

L'état de mise en application de chaque recommandation est décrit selon l'une des catégories suivantes :

Appliquée/résolue

La recommandation a été mise en œuvre ou une autre solution a été appliquée qui permet de résoudre entièrement le risque indiqué dans le rapport initial.

L'action n'est plus nécessaire

La recommandation n'est plus pertinente en raison de l'évolution des circonstances.

Ne compte pas l'appliquer

La direction n'a pas l'intention de mettre en œuvre notre recommandation ni de s'attaquer autrement au risque indiqué dans notre rapport initial.

Travaux en cours

La direction prend des mesures pour mettre en œuvre notre recommandation.

À la réception des mises à jour sur l'état de mise en application, nous examinons l'information pour déterminer si les mesures prises ont réglé les problèmes relevés dans le rapport et visés par la recommandation. Pour ce qui est des recommandations évaluées par les ministères et la direction comme ayant été mises en œuvre (appliquées), nous étayons l'évaluation par des entretiens et un examen des documents présentés. En ce qui concerne les recommandations que la direction nous a indiqué ne pas avoir l'intention de mettre en œuvre ou pour lesquelles, selon la direction, une action n'est plus nécessaire, nous examinons la justification présentée et l'incluons au rapport. Nous continuons d'effectuer le suivi de ces recommandations en demandant si le ministère ou la direction a réétudié sa position concernant ces recommandations. Nous ne réitérons pas les procédés d'audit à partir de l'audit initial.

Structure du rapport

Le présent rapport comprend douze rapports de suivi. Nous avons classé les rapports de suivi en trois sections :

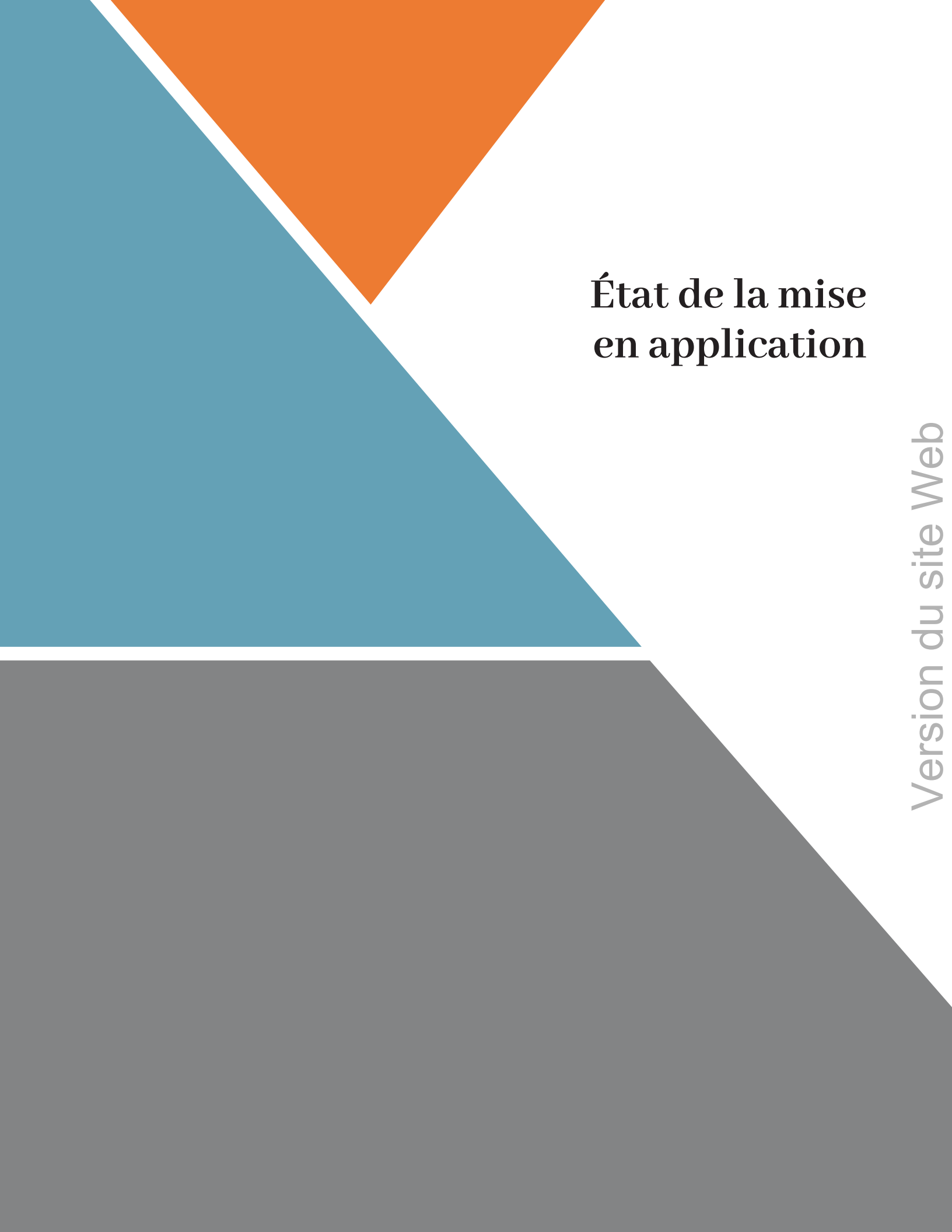
- Troisième et dernier examen de suivi
- Deuxième examen de suivi
- Premier examen de suivi

Pour chaque rapport de suivi, nous désignons le ministère ou l'entité responsable de la mise en application de nos recommandations. Le Comité des comptes publics utilise ces renseignements pour déterminer les témoins pertinents à convoquer à ses réunions.

Les rapports de suivi comprennent un graphique indiquant l'état actuel de mise en application de nos recommandations au 30 septembre 2019, ainsi que des tableaux répertoriant toutes les recommandations formulées, classées par état de mise en application.

Pour certaines recommandations, nous avons ajouté un « commentaire du BVG » afin de clarifier l'état de la mise en application ou de mettre en évidence certaines actions ou mesures planifiées.

Les commentaires du BVG figurant dans les rapports de suivi précédents à l'égard de recommandations considérées comme étant appliquées ou résolues à ce moment-là sont reproduits dans le présent rapport.



État de la mise en application

Version du site Web

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

État de la mise en application

Nous exposons dans le présent rapport l'état de mise en application de 180 recommandations émises entre janvier 2016 et octobre 2018. Comme cela est présenté plus en détail à la **FIGURE 2**, les taux de mise en application sont les suivants :

Phase de suivi des recommandations	Total	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Ne compte pas l'appliquer	Travaux en cours
Troisième et dernier suivi	66	24	5	3	34
Deuxième suivi	72	17	–	2	53
Premier suivi	42	5	3	3	31
Total	180	46	8	8	118

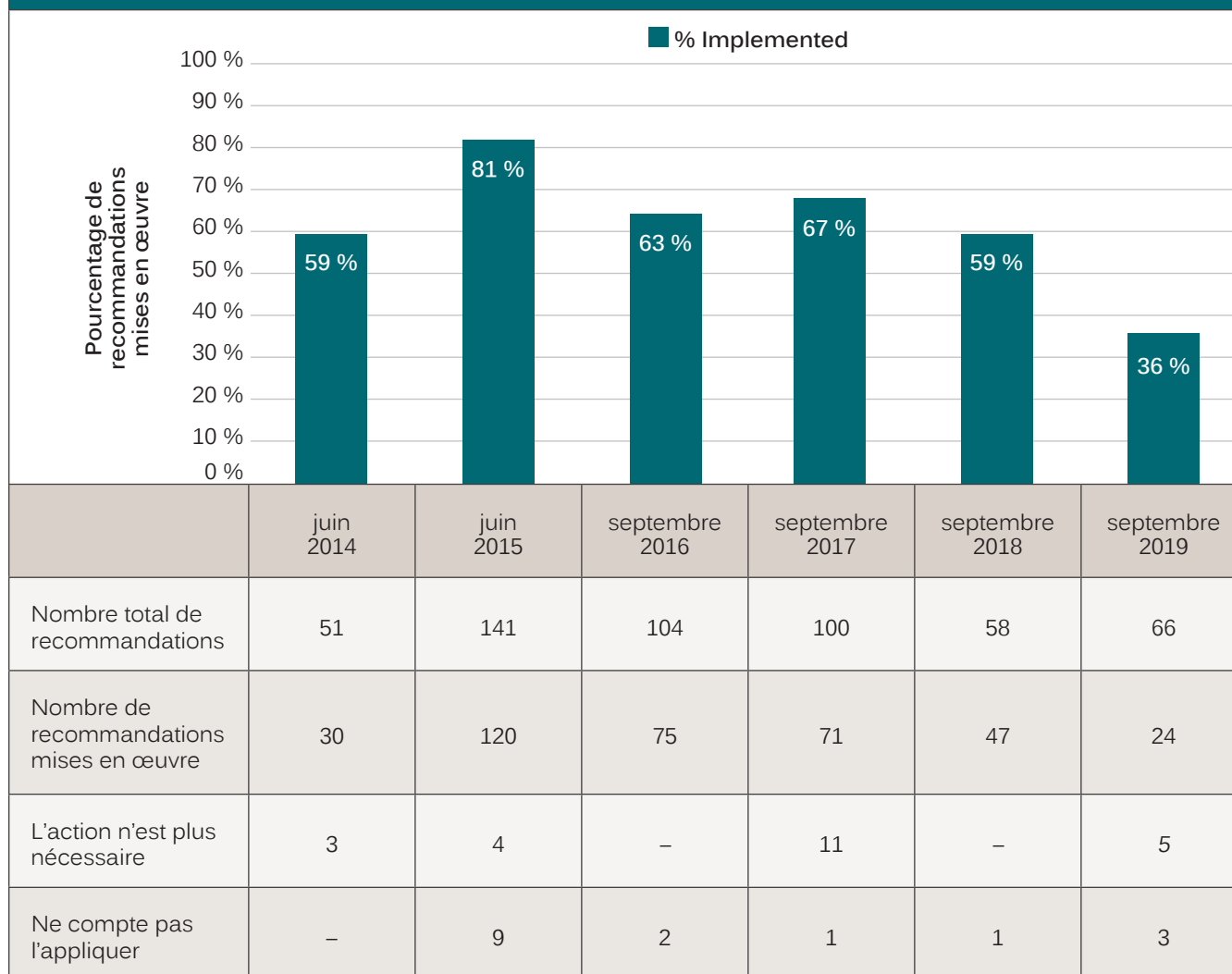
UN TAUX DE MISE EN APPLICATION DE 85 % AU BOUT DE TROIS ANS INDIQUERAIT UNE ACCEPTATION ET DES PROGRÈS RAISONNABLES

De nombreux facteurs doivent être pris en compte pour évaluer les avancées et la mise en œuvre de nos recommandations, comme la complexité des recommandations, les priorités opérationnelles de l'entité, l'importance des questions sous-jacentes, les répercussions sur le plan des ressources et la capacité de l'entité. Nous ne faisons généralement pas de commentaires au sujet de l'ensemble des progrès par une entité après les premier et deuxième suivis. Nous estimons qu'un délai de trois ans est suffisant pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans un rapport d'audit de gestion. Dans ce contexte, un taux de mise en application des recommandations de 85 % indiquerait une acceptation et des progrès raisonnables de la part des entités contrôlées.

MOINS DE LA MOITIÉ DES RECOMMANDATIONS EN COURS DEPUIS TROIS ANS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE

À la **FIGURE 1**, nous présentons pour les six dernières années un récapitulatif des taux de mise en application après notre troisième suivi. On y voit que, à l'exception de 2015, ces taux ont été bien inférieurs à 85 %. Nous constatons qu'en septembre 2019 le taux atteint était de seulement 36 %.

Figure 1 : Taux de mise en application des recommandations indiquées dans le troisième suivi



TENIR LES ENTITÉS RESPONSABLES DE LEURS ENGAGEMENTS

Nous nous efforçons d'influencer la performance du secteur public au moyen de travaux et de rapports d'audit aux effets importants. La valeur ou l'incidence de nos audits peut être évaluée en partie selon l'utilité perçue des renseignements que nous fournissons à l'Assemblée législative sur le caractère adéquat des pratiques de gestion d'une entité auditée. Cette information aide l'Assemblée législative à tenir ces organismes gouvernementaux responsables de l'utilisation des ressources publiques qui leur sont confiées. De plus, nos audits ont l'effet positif visé lorsqu'ils incitent les entités à améliorer leurs pratiques. Nos recommandations servent à orienter les entités à cet égard.

Les ministères et les organisations de la Couronne doivent rendre des comptes au Comité des comptes publics sur la mise en œuvre des recommandations. Le Comité peut, en suivant l'état de mise en application des recommandations, faire usage de toute l'autorité de l'Assemblée législative afin de

veiller à ce que les ministères fassent le nécessaire pour répondre correctement aux problèmes qui sous-tendent chacune de nos recommandations. Les recommandations que nous formulons à l'issue de nos audits peuvent faire pleinement leur effet lorsque le Comité des comptes publics et notre office tiennent les entités auditées responsables de la mise en œuvre. Nos recommandations étant des indicateurs de l'effet possible, celles qui ne sont pas appliquées représentent un potentiel gâché.

L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS EN COURS APRÈS NOTRE TROISIÈME SUIVI EST INCONNU

Nous avons adopté notre approche de suivi sur trois ans en 2014. Le tableau ci-dessous montre le nombre de recommandations en cours après notre troisième et dernier suivi depuis lors. Nous continuons d'encourager le Comité des comptes publics à demander des plans d'action suffisamment détaillés pour une partie ou la totalité des recommandations toujours en cours, en particulier celles qui ont fait l'objet d'un suivi pendant trois ans dans nos rapports et que nous n'avons pas l'intention de continuer à suivre.

Rapport de suivi	N ^{bre} de recommandations en cours au bout de la 3 ^e année
2014	66
2015	4
2016	13
2017	36
2018	31
2019	23
2020	34

Figure 2 : État de la mise en application, au 30 septembre 2019

Report	Nombre total de recommandations	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Ne compte pas l'appliquer	Travaux en cours
Troisième et dernier examen de suivi					
janvier 2016					
Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12 ^e année	19	5	–	1	13
juillet 2016					
Gestion des ponts provinciaux	20	10	–	–	10
septembre 2016					
Ententes avec les Premières Nations relatives aux coûts et aux effets néfastes du processus de développement du projet Keeeyask	3	2	–	–	1
Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est	24	7	5	2	10
Total du troisième examen de suivi	66	24 (36 %)	5 (8 %)	3 (5 %)	34 (51 %)
Deuxième examen de suivi					
avril 2017					
Gestion des services d'IRM	52	11	–	–	41
juillet 2017					
Gestion du Programme d'apprentissage du Manitoba	20	6	–	2	12
Total du deuxième examen de suivi	72	17 (24 %)	–	2 (3 %)	53 (73 %)

Figure 2 : État de la mise en application, au 30 septembre 2019

Premier examen de suivi					
octobre 2017					
Gestion du changement climatique	8	1	–	–	7
août 2018					
Vérifications des comptes publics et des autres états financiers	1	1	–	–	–
octobre 2018					
Dossier Manitoba	15	1	1	3	10
octobre 2018					
Régime d'assurance-médicaments : vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers	5	1	–	–	4
Bureau de district de Thompson : vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant	5	–	–	–	5
Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières	8	1	2	–	5
Total du premier examen de suivi	42	5 (12 %)	3 (7 %)	3 (7 %)	31 (74 %)
Total global	180	46 (26 %)	8 (4 %)	8 (4 %)	118 (66 %)

Notre vision

Être appréciés pour notre influence positive sur la performance du secteur public au moyen de travaux et de rapports d'audit aux effets importants.

Notre mission

Porter notre attention sur des domaines d'importance stratégique pour l'Assemblée législative et fournir aux députés de l'Assemblée des audits fiables et efficaces.

Notre mission comprend la production de rapports d'audit faciles à comprendre qui incluent des discussions sur les bonnes pratiques au sein des entités vérifiées et des recommandations que, une fois mises en œuvre auront des effets importants sur la performance du gouvernement.

Nos valeurs | Responsabilité | Intégrité | Confiance | Collaboration | Innovation | Croissance professionnelle

Vérificateur général adjoint

Tyson Shtykalo

Assistante du vérificateur général

Stacey Wowchuk

Directrice, audit de gestion

Melissa Emslie

Directrice, audit des états financiers

Natalie Bessette-Asumadu

Directeur, audit des technologies de l'information, opérations et sécurité

Wade Bo-Maguire

Directrices principales et directeurs principaux

Jeffrey Gilbert

Larry Lewarton

Dallas Muir

Jacqueline Ngai

Ganesh Sharma

Brendan Thiessen (lead)

Erika Thomas

Grant Voakes

James Wright

Directeur des communications

Frank Landry

Soutien administratif

Jomay Amora-Dueck

Conception graphique

Waterloo Design House



Vérificateur général
MANITOBA

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec notre bureau :

Bureau du vérificateur général
330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4

Téléphone : 204 945-3790 Télécopieur : 204 945-2169
contact@oag.mb.ca | www.oag.mb.ca

 Facebook.com/AuditorGenMB

 Twitter.com/AuditorGenMB

 LinkedIn.com/company/manitoba-auditor-general